



# **COMMUNE DE LA NEUVILLE-ROY**

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**du LUNDI 2 Juin 2014 à 20h30**

Le lundi 2 juin 2014, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry MICHEL, Maire.

**Présents** : Mrs, Mmes MICHEL, LEFEBVRE, LESUEUR, LEAL, KRAL, BULCOURT, VAN VOOREN, MARTINELLI, DELAWARDE, NUYTENS, THOUMSIN, HOUPY, BORGNON, LE ROY, LUCAS

**Absents excusés**:

**Secrétaire** : Monsieur LESUEUR Thomas

---

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal en souhaitant la bienvenue à tous les membres.

Il propose d'ajouter à l'ordre du jour deux nouveaux points : le déclassement d'un bâtiment public et la demande d'aide au fond d'amorçage pour la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. Aucun conseiller ne voit d'objection. Ces points seront abordés avant les informations diverses.

### **1- Désignation d'un secrétaire de séance**

Monsieur Thomas LESUEUR est désigné secrétaire de séance

### **2 – Approbation du dernier Procès Verbal**

Monsieur le Maire informe que les conseillers ont reçu par mail le procès-verbal du conseil du 5 mai 2014. Aucune remarque n'est faite sur le contenu. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des personnes présentes.

### **3 – ADOPTION DU REGLEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE:**

Monsieur le Maire informe qu'au dernier conseil municipal, les membres du conseil ont autorisé monsieur le Maire à signer un avenant à la convention pour la mise à disposition du matériel informatique et la mise à disposition d'un logiciel de gestion. Or ces avenants sont des options attachés à une convention de partenariat relative à la création et au fonctionnement d'une bibliothèque du réseau de la médiathèque départementale de l'Oise. Celle-ci n'a pas été à ce jour signée par la commune ainsi que deux avenants (documents image DVD et matériel d'animation).

Cette convention, dans son article 5, demande certaines pièces qui doivent être jointes et notamment la délibération du conseil stipulant la création de la bibliothèque, le règlement intérieur voté par le Conseil Municipal, la description du local, etc...

Monsieur LESUEUR précise qu'il a fourni une maquette de règlement intérieur à monsieur LEROY. Monsieur LEROY répond que l'équipe de la bibliothèque se réunit jeudi prochain le 5 juin et travaillera sur ce document.

En outre, pour répondre aux problèmes des livres perdus, détériorés, non restitués il est possible de demander aux familles, aux emprunteurs par l'émission d'un titre auprès de la trésorerie de payer ces manques pour la bibliothèque. Une délibération doit être prise par les membres du conseil municipal pour fixer les modalités, les montants.

Monsieur le Maire propose d'ajourner ce point. Il demande que le règlement, ainsi que les autres pièces demandées soient adressées aux membres du conseil avant le prochain conseil afin que chacun prenne connaissance des documents.

#### **4 – APPROBATION DES NOUVEAUX HORAIRES SCOLAIRES (délibération 2014-06-034) :**

Monsieur le Maire informe que de nouveaux horaires pour la rentrée scolaire 2014/2015 viennent d'être validés. Il donne la parole à Monsieur LESUEUR, adjoint, président du syndicat des Hirondelles. Il présente les nouveaux horaires prenant en compte la mise en place de la réforme des 4.5 jours, élaborés avec les directeurs d'écoles, les représentants des parents d'élèves. Il précise que l'inspection académique, le transporteur, le Conseil Général de l'Oise ont accepté ces horaires et que chaque commune membre du syndicat doit donner son avis. Monsieur le Maire propose de passer au vote:

Les membres du conseil municipal, après présentation de ces horaires, acceptent à l'unanimité ces nouveaux horaires scolaires pour 2014 – 2015 comme suit :

##### École de La Neuville-Roy :

Lundi, Mardi, Jeudi et vendredi : Matin 8h55 – 11h55 et Après midi 13H50 – 16H20

Mercredi : 8h55 – 11h55

##### École de Montiers :

Lundi, Mardi, Jeudi et vendredi : Matin 8h45 – 11h45 et Après midi 13H40 – 16H10

Mercredi : 8h45 – 11h45

#### **5 - ACHAT DE TERRAIN – ZN 6 (délibération 2014-06-035) :**

Monsieur le Maire présente le dossier de l'aménagement de la zone "Derrière l'église" en vue de l'implantation du Regroupement Pédagogique Concentré et du futur développement de la commune. Il demande au conseil municipal de se positionner et de l'autoriser à signer les documents pour l'achat d'une parcelle de 12 030 m<sup>2</sup>, répertoriée ZN 6. La collectivité délibère au vu de l'avis de France Domaine, celui-ci étant réputé donné un avis, un mois après la saisine de cette autorité. France Domaine rend son avis à partir d'un dossier complet ; ainsi lorsque le dossier est incomplet, le point de départ de ce délai d'un mois est constitué par la date de réception des documents ou renseignements manquants.

Monsieur le Maire propose de passer au vote

- Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L. 1111-1,
- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2241-1 et suivants,
- Vu le plan local d'urbanisme de la commune de La Neuville-Roy approuvé par délibération du conseil municipal du 26 mars 2007
- Après avoir entendu en séance le rapport de M. LESUEUR, adjoint

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE d'engager la procédure d'acquisition à l'amiable du terrain d'emprise nécessaire à la construction du Regroupement Pédagogique Concentré et du futur développement de la commune. Ce terrain, d'une superficie de 12 030 mètres carrés, est situé sur le lieu-dit : "Derrière l'église", et correspond à la parcelle cadastrée ZN 6

CHARGE Monsieur le maire de mener à bien toutes les démarches nécessaires à la conclusion de cette acquisition, jusqu'à la signature d'une promesse de vente.

#### **6 – RECENSEMENT POPULATION (délibération 2014-06-036) :**

Monsieur le Maire informe que la commune de La Neuville-Roy effectuera le recensement de sa population entre le 15 janvier et 14 février 2015. A ce jour, il est nécessaire de nommer un coordonnateur pour la commune. Les agents recenseurs, au nombre de 2 seront nommés par arrêté du maire en octobre 2014. Monsieur le Maire propose M. LEQUEUX, secrétaire de mairie comme coordonnateur, fonction qu'il a déjà exercé aux deux derniers recensements

Le Conseil Municipal, vu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité, propose que le maire nomme Monsieur LEQUEUX Gérard, secrétaire de mairie, comme coordonnateur pour la commune de La Neuville-Roy lors du recensement 2015 de la population.

### **7 – ACCEPTATION D'UN CHEQUE SINISTRE (délibération 2014-06-037) :**

Monsieur le Maire rappelle l'incident de circulation, à la sucrerie, en direction de Ravenel. L'assurance a envoyé un chèque d'un montant de 2 976 euros en règlement du préjudice.. Ce chèque correspond au paiement des dépenses engagées pour les réparations. Ces réparations seront été effectuées avant fin juin 2014 par l'entreprise SYOEN Alain de Catillon - Fumechon.

À l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent ce remboursement et autorisent monsieur le Maire à le présenter au Trésor Public.

### **8 – DECLASSEMENT D'UN BIEN DU DOMAINE PUBLIC (délibération 2014-06-038)**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le bâtiment public situé au 102 rue Guillotin est un bâtiment qui était dédié à la perception de Saint Just en Chaussée. Il est nécessaire que le conseil municipal déclasse ce bâtiment du domaine public, il propose de passer au vote:

Vu le code général des collectivités territoriales,

- Considérant que la commune est propriétaire du bâtiment " Perception ", cadastré, H 78, situé au 102 rue Guillotin;
- Considérant que ce bâtiment fait partie du domaine public et était affecté au service public (Trésor Public) ;
- Considérant que ce bâtiment n'est plus affecté à l'utilité publique (Trésor Public).
- Considérant qu'il est envisagé de vendre ce bâtiment (délibération du conseil municipal en date du 12 mai 2014 et qu'il y a lieu, en conséquence, de procéder à son déclassement du domaine public et à son incorporation au domaine privé.
- Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, il vous est proposé de déclasser du domaine public communal le bien susmentionné
- En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE à l'unanimité :

Est autorisé le déclassement du domaine public du bâtiment, précédemment affecté à Trésorerie et aujourd'hui désaffecté.

### **9 – FONDS D'AMORCAGE (délibération 2014-06-039) :**

Monsieur le Maire précise qu'avec la mise en place de la réforme des 4,5j dans les écoles de La Neuville-Roy et Montiers, les communes sont éligibles au fond d'amorçage. Cependant, chaque commune doit prendre une délibération et faire parvenir à l'inspection académique une lettre d'intention. Il en est de même pour le syndicat scolaire "les hirondelles".

Monsieur LESUEUR tient à amener les précisions suivantes :

*" Conformément à l'engagement du président de la République formulé à l'occasion de son discours d'ouverture du 95e congrès des maires et des présidents de communautés de France le 20 novembre 2012 et à celui du Premier ministre dans la lettre qu'il a adressée au président de l'association des maires de France le 18 décembre 2012, un fonds d'amorçage a été mis en place pour accompagner les communes dans la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.*

*La création de ce fonds a fait l'objet de l'article 67 de la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République et ses modalités de gestion ont été précisées par le décret n° 2013-705 du 2 août 2013 et l'arrêté du même jour fixant les taux des aides du fonds."*

A ce jour, les textes ne sont pas encore disponibles, mais comme pour l'année dernière les courriers devaient parvenir avant fin juin, il est proposé d'anticiper.

Sont éligibles à la part majorée :

les communes bénéficiaires de l'augmentation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale au sens du 1° de l'article L. 2334-18-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

les communes bénéficiaires de la 3e fraction de la dotation de solidarité rurale mentionnées à l'article L. 2334-22-1 du CGCT ;

Monsieur le Maire propose de passer au vote :

Après exposé de monsieur le Maire, les membres du conseil municipal, à l'unanimité,

demande à bénéficier de l'aide prévue pour la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires au titre de chaque élève scolarisé dans les écoles publiques de la commune et charge monsieur le Maire d'adresser cette demande auprès de l'inspection académique.

## **10 Informations et questions diverses:**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil :

- Un appartement est à louer rue Verte, des travaux d'isolation devront être réalisés avant de reloger. Une demande d'aide sera faite auprès de la communauté de communes du Plateau Picard
- Qu'il a été contacté par le journal le bonhomme Picard pour l'insertion d'un encart d'information sur la commune pour septembre 2014. La commission d'information se réunira et rencontrera le directeur régional de ce journal. C'est une opportunité pour la commune de se faire connaître dans toute la zone de diffusion du journal
- Donne lecture de la lettre de remerciement de l'école de Fournival pour le don de 150 euros versé par la commune suite à l'incendie de cette école
- Les travaux de gravillonnage de la rue des Potagers va se faire en juin dans le cadre du partenariat avec la Communauté de Communes.
- Qu'il va mettre en place sur les panneaux de signalisation une cartouche autorisant la desserte locale par la route de Wacquemoulin des véhicules de plus de 3.5 tonnes.
- Que le Syndicat d'Assainissement "Le Moulin" tiendra une permanence hebdomadaire, le samedi matin de 9h00 à 10h00 au 67 rue Verte " Espace – Verte" à compter du samedi 7 juin 2014 pour répondre aux questions des habitants.

Monsieur le Maire indique quelques dates à retenir :

- Mercredi 4 juin : réunion du syndicat des eaux à 18h30
- Jeudi 5 Juin réunion avec les habitants de la première tranche de travaux d'assainissement à la salle des fêtes de la commune à 20h00
- Samedi 7 juin – Fête communale
- Dimanche 8 Juin – Brocante organisée par Photo Cinéma – Fête Communale
- Lundi 9 Juin – Fête Communale
- Mardi 10 juin : réunion du SEEZO à la salle des fêtes
- Vendredi 13 Juin vers 14h30 passage de la ronde de l'Oise rue Pennelier – Rue de Paris
- Mercredi 18 juin : Spectacle du périscolaire à la salle des fêtes à 18h30
- Samedi 21 juin : Fête de l'association des enfants d'abord à partir de 14h00
- Samedi 21 juin : Feu de la Saint Jean avec un spectacle des Lunantropes
- Mercredi 25 juin : Spectacle de Danse de l'association de Gymnastique à la salle de Lieuvilliers à 19h00.

Monsieur le Maire propose un tour de table :

Monsieur LEFEBVRE

- ✓ Informe que dorénavant, la prise en compte de la salle des fêtes se fait à 18h00 le vendredi et la restitution le lundi à 8h30 en présence d'un agent territorial et éventuellement d'un adjoint..
- ✓ Informe que pour la fête patronale, Le comité des fêtes organise un concours de vélos décorés partant de la mairie pour se rendre place des fêtes en parcourant la brocante.
- ✓ Le samedi 21 juin, l'association "Les enfants d'Abord" organise la fête des écoles sur la place des fêtes. Dans la soirée, la commission des fêtes organise le feu de la Saint Jean avec bal et spectacle des Lunantrophes.

- ✓ Le dimanche 13 juillet se déroulera la retraite aux flambeaux, feu d'artifice suivi d'un bal avec sono. Le club de football s'occupe de la buvette. Un repas du comité des fêtes est prévu le 14 juillet; cette année cela sera une paella.
- ✓ Il informe que mercredi soir, il représentera la commune pour le tirage au sort des membres du jury des assises pour l'an prochain.

Monsieur LESUEUR

- ✓ Rend compte qu'il a été à l'assemblée générale à Beauvais pour le très haut débit dans l'Oise.
- ✓ Que les inscriptions pour la rentrée scolaire sont faites, que les effectifs sont stables.
- ✓ Qu'une réunion, en présence du directeur d'école, du président du syndicat scolaire, des maires et des employés communaux se tiendra avant la fin juin pour arrêter précisément la liste des travaux à effectuer dans les établissements scolaires pendant les vacances.
- ✓ Le prochain conseil d'école se tiendra le lundi 16 juin 2014

Madame LEAL :

- ✓ Annonce l'inscription pour La Neuville-Roy déjà d'une quinzaine d'enfant pour le centre de loisirs de juillet
- ✓ Que lors de ces inscriptions, le karaté était aussi présent à la salle

Monsieur BULCOURT :

- ✓ Informe qu'en tant de membres de la commission cimetièrre, il a été interpellé par des personnes qui fleurissent les tombes et dont les fleurs sont saccagées par les lapins. Il demande qu'une action punitive soit envisagée.
- ✓ Demande si les travaux à réaliser, constatés lors de la visite des locaux ont été réalisés, notamment sur le terrain de football et l'aire de jeux
- ✓ Souhaite que soit aussi réalisé les travaux d'entretien de vestiaires du football pendant la trêve.
- ✓ Demande que la taille des arbustes aux entrées de ville au pied des panneaux soit réalisée.
- ✓ Demande aux délégués de la communauté de Communes de faire remonter le souhait de beaucoup de personnes qu'une aide soit apportée par le personnel des déchetteries lors de l'apport des déchets, notamment pour les personnes âgées.

Monsieur VAN VOOREN :

- ✓ Demande s'il ne serait pas possible d'implanter un Stop dans le sens Montiers La Neuville-Roy à la hauteur de la rue du Puits Notre Dame et dans l'autre sens à la hauteur de la rue Sauvage.

Monsieur MARTINELLI :

- ✓ Informe qu'il a envoyé au secrétariat les photos de chaussées non rebouchées et de trous non signalés suite aux travaux de sondage.

Monsieur THOUMSIN :

- ✓ Demande si la salle des fêtes est équipée d'une trousse de secours.
- ✓ Informe que régulièrement, il aperçoit des Quads rouler sur les chemins pédestres
- ✓ Il fait part de son inquiétude pour la circulation square d'Otelet

Monsieur LE ROY :

Rend compte d sa présence à l'assemblée Générale de la MOAT

Demande pourquoi lors d'une réunion du Syndicat Scolaire un membre titulaire n'a pas fait appel, en raison de son absence aux membres suppléants. La personne titulaire absente ce jour-là a contacté les membres suppléants, qu'aucun joint n'était disponible. Madame LUCAS précise qu'elle n'a pas été contactée.

Monsieur le Maire n'ayant plus d'informations et les conseillers municipaux plus de questions, la séance est levée à 22h58

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du conseil municipal du 2 juin 2014 a comporté six délibérations comme suit :

1	APPROBATION DES NOUVEAUX HORAIRES SCOLAIRES	(délibération 2014-06-034)
2	ACHAT DE TERRAIN – ZN 6	(délibération 2014-06-035)
3	RECENSEMENT POPULATION	(délibération 2014-06-036)
4	ACCEPTATION D'UN CHEQUE SINISTRE	(délibération 2014-06-037)
5	DECLASSEMENT D'UN BIEN DU DOMAINE PUBLIC	(délibération 2014-06-038)
6	FONDS D'AMORCAGE	(délibération 2014-06-039)

Thierry MICHEL		Philippe LEFEBVRE	
Thomas LESUEUR		Martine LEAL	
Annick KRAL		Bernard BULCOURT	
Xavier VAN VOOREN		Laurent MARTINELLI	
Johan DELAWARDE		Édith NUYTENS	
Stéphane THOUMSIN		Thierry HOUPY	
Marie-Laure BORGNON		Patrick LE ROY	
Annie LUCAS			